



Luxembourg, le 27.04.2022
Dépôt : Mvriam Cecchetti (déi Lénk)

Projet de loi N° 7841

La Chambre des Députés,

considérant :

- qu'une baisse générale des limitations de vitesse est de nature à améliorer considérablement la sécurité routière et à participer ainsi à atteindre les objectifs nationaux dans ce domaine;
- qu'une baisse générale des limitations de vitesse est de nature à permettre des économies en matière de consommation en énergie, alors que l'efficacité et la sobriété énergétique constitue une des priorités dans le cadre de la lutte contre le changement climatique ;
- qu'une baisse générale des limitations de vitesse est de nature à améliorer la qualité de l'air et à diminuer les nuisances sonores au profit d'une meilleure qualité de vie pour les habitantes et habitants;
- les nombreux exemples de baisses de limitations de vitesse dans d'autres pays européens et notamment le rapport final d'évaluation très positif de la limitation de vitesse à 80 km/h sur les routes hors agglomération en France;

invite le gouvernement :

- à mettre en œuvre une diminution générale de la limitation de vitesse de 50 km/h à 30 km/h à l'intérieur des agglomérations (sauf signalisation contraire), de 90 km/h à ≤ 80 km/h à l'extérieur des agglomérations (sauf signalisation contraire) et de 130 km/h à ≤ 110 km/h sur les autoroutes.

Myriam Cecchetti

Nathalie Oberweis